

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors parti vué au bien commun du Pays de Vaud.

### Adieu à Domaine Public

«Depuis quinze jours, *La Nation* a un frère, ou plutôt un concurrent. Mais les deux termes sont parfois synonymes !» C'est en ces termes que notre rédacteur en chef André Manuel saluait la création de *Domaine public*, bimensuel amateur et sans publicité. Il ajoutait : «Notre concurrent sera donc probablement un adversaire. Nous devons nous en réjouir, depuis le temps qu'il n'y a pratiquement plus de dialogue politique dans ce pays.»

Après quarante-trois ans de lutte, *Domaine public* rend les armes. Son numéro 1715 et dernier est sorti le 22 décembre 2006. La rédaction de *La Nation* regrette sincèrement cette disparition, pour le même motif, aggravé, qui l'avait fait saluer ce nouveau confrère. Le débat politique va s'appauvrir, déjà restreint par la pensée unique, aveuli par le politiquement correct et miné par la tendance incoercible des partis à faire primer l'émotionnel sur l'argumentatif, le court terme sur la durée et les intérêts électoraux sur le bien commun.

*Domaine public* apportait une réflexion argumentée, nuancée, n'hésitant pas à prendre ses distances à l'égard du parti socialiste lors même qu'il en partageait les idées fondamentales. Plus, il a maintes fois amené des propositions institutionnelles originales, je pense par exemple à la fameuse «exception légitime», dont le but était de préserver un peu de l'indépendance des pays membres de l'AELE face à l'Union européenne dans le cadre de l'EEEI; ou à la proposition de «traité sur les concordats» visant à mettre un peu d'ordre dans le lacis des accords intercantonaux?

*Domaine public* a passé au statut d'hebdomadaire en 1971, au moment où le quotidien socialiste *Le Peuple-La Sentinel* disparaissait.

En 1985, lors de notre séminaire de janvier consacré aux problèmes de la presse, nous avions invité M. Laurent

Bonnard, son rédacteur en chef de l'époque. Il nous avait exposé les problèmes propres à la presse d'opinion : l'exiguïté du marché, le manque d'intérêt de la part des distributeurs, l'impossibilité de bénéficier d'une aide directe de l'Etat sans perdre sa liberté. M. Bolomey, rédacteur en chef de *La Nation*, traitait après lui du même sujet et le moins qu'on puisse dire est que ces messieurs n'avaient pas dit des choses très différentes. Ces problèmes n'ont pas diminué et ont fini par acculer *Domaine public*.

Le lectorat (trois mille abonnés il y a vingt ans) s'est érodé au cours des années pour atteindre mille sept cents. Ayant fixé à deux mille abonnés la limite à partir de laquelle l'entreprise était déficitaire, la dernière assemblée générale a décidé d'arrêter de publier *Domaine public* sur le papier.

Il n'est pas exclu aussi que la nécessité, découlant du passage à l'hebdomadaire, de professionnaliser le poste de rédacteur en chef ait contribué à couler ses finances. A la réception, nous admisons même que *Domaine public* ait pu équilibrer ses finances si longtemps avec de telles charges.

Enfin, l'hebdomadaire socialiste n'a pas réussi à intégrer de nouvelles générations dans son équipe rédactionnelle.

Le départ l'année passée de deux nouveaux, MM. Cherix et Nordmann, a marqué cet échec d'une façon (inutilement) tonitruante.

Un rapide survol nous a montré que l'année écoulée, *La Nation* a mentionné quatre fois *Domaine public*. Combien de mentions dans la grande presse, à part celle de son décès ? Les journaux d'opinion ont quelques motifs de se plaindre de l'attitude de la grande presse à leur égard. Certes, plusieurs de nos principaux journaux ont consacré des articles plutôt bienveillants aux septante-cinq ans de *La Nation*. Nous y reviendrons dans quelques numéros. Mais c'est un fait qu'on ne voit à peu près ja-

mais un journaliste de la grande presse – qui se veut elle aussi, pour une part, une presse de réflexion – reprendre l'article d'un journal d'opinion pour le contester ou l'approuver sur le fond, entrer dans le débat, je veux dire : vraiment débattre. De même pour les revues de presse à la radio ou à la télévision. Nous éprouvons le sentiment de ne pas exister pour eux. Pourquoi ce silence ? Mépris des professionnels pour les amateurs ? Jalousie au contraire à l'égard de leur indépendance ? Tirage trop réduit pour susciter l'intérêt ? Peut-être aussi que la grande presse constitue un monde plus fermé qu'elle voudrait le faire croire, ou qu'elle ne le croit elle-même...

*La Nation* et *Domaine public* étaient un peu moins symétriques qu'on les présentait. *Domaine public* était romand alors que *La Nation*, même siue au-delà des frontières vaudoises, est explicitement vaudoise. Si *Domaine public* était un journal d'opinion autonome, *La Nation* a un centre en dehors d'elle-même, Entretiens du mercredi, les Marchés du Pays, et s'engage régulièrement dans des campagnes de vote sur les plans cantonal et fédéral. Et le Mouvement lui-même gravite autour d'un centre plus important, qui est le Pays de Vaud. *La Nation* n'est pas tant un journal égalitaire ni un instrument politique défendant la réalité vaudoise sur le plan des idées.

Les ressemblances ? Nous avions en commun une certaine confiance dans le débat d'idées, une volonté identique de ne pas (trop) se payer de mois et de suivre la ligne éditoriale avec rigueur. Une semblable austérité graphique (tout de même plus affinée chez *Domaine public*) exprimait cette volonté d'une façon provocante (économique aussi, disons-le !).

### † Le pasteur François Forel

Issu d'une famille qui a donné au pays des savants et des chercheurs de renommée internationale, François Forel était doué d'une mémoire extraordinaire. Avec une fraîcheur d'esprit surprenante, il s'intéressait à tout ce qui l'entourait, notamment aux phénomènes de la nature.

Il était surtout passionné par l'histoire de sa terre vaudoise et par l'iconographie religieuse. Fils d'un médecin qui a sculpté la statue de César Roux (elle se trouve à Mont-la-Ville, sur la place), François Forel aimait graver et dessiner. Après la fusion des Eglises réformées du Canton de Vaud, il créa, pour la nouvelle Eglise, le sceau officiel représentant un calice surmonté de la colombe du Saint-Esprit. De même, pendant de nombreuses années, il grava pour Noël une illustration

La ressemblance la plus significative était sans doute un commun souci des questions institutionnelles, c'est-à-dire des problèmes de pouvoir à long terme. *Domaine Public* fut le seul organe de gauche à faire preuve d'un fédéralisme énergique et pouvait sur ce point être donné en exemple à pas mal de feuilles partisanes «de droite».

Mais il est arrivé ces derniers temps que son fédéralisme ait été pris en défaut. En particulier, nous n'avons pas digéré le soutien apporté le 21 mai 2006 à l'Ecole fédérale. Après avoir tourné autour du pot durant des mois, et dûment énumérés tous les dangers de cette centralisation, *Domaine public* avait fini, sans vraiment l'expliquer, par s'alligner sur l'illusion centralisatrice. Cet alignement est peut-être aussi une expression sur l'équipe actuelle et aux collaborateurs anciens pour tout ce qu'ils ont apporté à la réflexion politique de ce pays. Une reconnaissance particulière envers celui qui fut l'âme du journal, M. André Gavillet, et un petit signe à M. Charles F. Pochon (*cfp*), qui fut du premier numéro. M. Pochon, qui tint toutes ces années une rubrique consacrée à la presse suisse alémanique, nous fait régulièrement parvenir, de Berne, ses réactions critiques à la lecture de *La Nation*.

Une lettre envoyée à tous ses lecteurs annonce que, dès mars prochain, *Domaine public* continuera sur le web. Son site [www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch) sera gratuit et renouvelé plusieurs fois par semaine. Il devient donc un concurrent virtuel de «commentaires.com» de M. Philippe Barraud. On ira voir et on vous dira.

OLIVIER DELACRÉTAZ  
<sup>CAF DU VIEUX-SAISONNIE, DUE PIERRE-VIETTE & DAVIDINE</sup>  
**ECOLOGIE & POLITIQUE**

JEUUDI 25 JANVIER 2007 à 20h00

DENIS RAMELLET  
**La place de l'homme  
dans la nature**

JULIEN LE FORT  
**Quand l'Etat s'occupe de la nature**

MERCREDI 31 JANVIER 2007 à 20h00

ISABELLE CHEVALLEY  
**Ecologie libérale**

OLIVIER DELACRÉTAZ  
**Le biotope politique**

[www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)

Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.

de Chigny, à côté de la demeure familiale où ses amis lui ont fait fête pour ses nombreux ans. Les dernières années de sa vie ont été marquées par une sérieuse dégradation physique qui rendait ses déplacements très difficiles, puis sa vue s'est déteriorée au point qu'il ne pouvait plus lire. Sans jamais se plaindre ni manifester la moindre amertume sur son état ou sur celui du monde, il utilisait courrouzément les capacités qui lui restaient, habité qu'il était par sa foi et son espérance en Dieu qu'il a servi si fidèlement.

A son épouse, qui a œuvré à ses côtés avec tant de force et d'efficacité, à ses enfants et petits-enfants, nous exprimons ici notre très vive sympathie. Nous perpétuerons sa mémoire.

JEAN-PIERRE TÜSCHER



# Pas de complaisance pour Pinochet

Le «gauchisme» des médias peut-il être mesuré objectivement? Nous le pensons. En voici un exemple.

Il y a quelques mois, la mort du général chilien Augusto Pinochet Ugarte a donné lieu à de nombreux commentaires et articles dans les médias romands. *Le Temps* titrait en une «Le dictateur impuni» et reproduisait une photo de Pinochet peu après le coup d'Etat, portant des lunettes noires et un air peu recommandable. Le terme d'«impuni» renvoie notamment aux quelque 3 000 opposants que les services secrets chiliens firent périr, au Chili ou à l'étranger, alors qu'il dirigeait le pays. Malgré plusieurs tentatives, il ne fut jamais jugé pour ces actes. Rappelons brièvement la carrière politique de Pinochet. Commandant en chef des forces

armées (1973), il prit la tête de la junte militaire qui renversa le président démocratiquement élu Salvador Allende en septembre 1973, et instaura un régime dictatorial. Nommé président de la République en 1974, il quitta le pouvoir au terme de son mandat, en 1990.

Comparons sa carrière avec celle d'un autre impuni. A l'aide de sa guérilla, Fidel Castro renversa le dictateur Batista en 1959 et prit le pouvoir, instaurant un régime marxiste à Cuba. Premier ministre en 1959 puis chef de l'Etat depuis 1976, Castro fut un véritable dictateur qui, selon le *Livre noir du communisme* (Ed. Robert Laffont, 1997), fit fusiller entre 15 000 et 17 000 personnes, en plus d'en avoir fait emprisonner ou interner dans des camps plus de 100 000.

## Ecole publique: quelle démocratisation?

Dans le brouhaha général qui enveloppe le débat permanent sur la politique scolaire vaudoise, Mme Suzette Sandoz livre dans *24 heures* du 8 janvier un article intitulé «Une démocratisation des études à rebours du bon sens», dont nous citons ici les passages principaux:

«Le plus grand tort qui ait été causé à l'école – donc aux élèves – depuis deux à trois décennies, c'est la confusion entretenue autour de la notion de démocratisation des études. Logiquement, la démocratisation des études doit assurer qu'aucun enfant ne sera empêché de développer ses compétences à cause d'un manque de moyens financiers de ses parents. L'école publique doit donc, par la gracie et, si nécessaire, par des bourses, veiller à permettre à chacun de recevoir la meilleure formation de base possible adaptée à ses capacités, sans discrimination sociale.

Malheureusement, pour un certain nombre d'hommes politiques, d'enseignants et de pédagogues, la démocratisation des études est au service de la vieille lune qu'est la «lutte des classes». Elle doit contribuer à l'éradication des différences dites «sociales» et ce, en particulier, par trois moyens simultanés et progressifs: la suppression des différentes voies primaires, primaire-supérieure et secondaire, l'évacuation de toute «évaluation sélective» et la rupture entre les élèves et leurs parents. Ceci doit permettre de conduire tous les élèves à l'université, considérée – à tort – comme la seule garantie de la connaissance!

...Pour justifier cette démocratisation à rebours du bon sens, qui se moque des cris d'alarme de beaucoup d'enseignants car seule compte la «doctrine», on recourt à des formules creuses telles que «l'école doit

*proposer un projet d'intelligence et de culture». Non! L'école publique doit apporter aux enfants le maximum de connaissances qu'ils ne recevront jamais ailleurs, en respectant leur rythme et leur capacité différente d'acquisition et d'absorption, afin qu'ils puissent, comme adultes, embrasser la profession dont ils seront fiers parce qu'ils sauront y donner le meilleur d'eux-mêmes. C'est cela le droit fondamental de la personne.»*

Ph. R.

## Le flop c'est top!

Interrogée par *Le Matin* du 3 janvier sur l'audience quasi nulle que réalisent les émissions culturelles qu'elle réalise pour la TSR, «Sang d'encre» et «Singulier», Mme Heiniger a notamment déclaré: «Cela m'agace d'entendre des remarques sur l'audimat. Nous ne sommes pas soumis à des objectifs d'audience, mais de qualité. Et nous les remplissons... J'en suis fière...»

Bertrand Morel, dans son billet d'humeur dans *Le Matin dimanche* du 7 janvier, fait bonne justice de cette arrogante et écrit: «[...] on s'attendait à ce que Florence Heiniger se remette quelque peu en cause, admette certaines erreurs, propose des changements pour redresser une audience proche du vide. C'est ce qu'un brin de modestie et de recul aurait dû logiquement l'inciter à faire. Bien au contraire [...]».

[...] Ce n'est pas Madame qui fait faux, c'est le public, trop fruste, qui la boude. Peut-être qu'un jour viendra [...] où plus un seul spectateur ne suivra ses émissions.

Ce jour-là, la présentatrice touchera peut-être au rêve ultime. Elle se retrouvera seule au panthéon de son génie, débarrassée de la plèbe qui est encore se distraire en regardant la télé.»

L'audience baisse? Qu'importe, la redevance augmente.

Ph. R.

## L'éthique et ses incohérences

Le 29 décembre 2006, M. Albert Clavel et Mme Marie-Antoinette Clavel ont fêté le septantième anniversaire de leur mariage. *La Nation* est heureuse de les féliciter très chaleureusement et d'exprimer son amitié à son fidèle abonné, l'un des premiers membres de la Renaissance vaudoise.

(Réd.)

Pourtant la représentation médiatique de Fidel Castro est restée complaisante, notamment lors de sa récente maladie. On nous le montrait en pyjama, faisant ses exercices, sans rappeler les innombrables crimes dont il s'est rendu coupable. *Le Temps* du samedi 16 septembre 2006, par exemple, titrait «Fidel Castro élus président des non-alignés», avec pour sous-titre «Cuba. Le *Líder maximo* toujours convalescent.» Les médias ne disent presque jamais «le dictateur», mais l'appellent toujours par le titre qu'il s'est lui-même donné de *Líder maximo*. Par contre, ils n'appellent jamais Pinochet «président de la République», quoique le dirigeant chilien ne se soit pas accroché au pouvoir personnel et ait assuré

## Revue de presse

[...] Les conducteurs sont responsables de la sécurité. Une remorque coupe tout contact entre ceux-ci et les usagers qui y montent. En cas de problèmes, notamment avec des personnes à mobilité réduite, ou liés à des incivilités, il n'y a aucune possibilité d'intervention. Ce n'est pas acceptable. [...] A l'objection de la direction des TL selon laquelle l'installation de ces caméras pose de «sérieuses questions éthiques», M. Pain répond:

[...] Je suis sensible à tout ce qui touche à la sphère privée, mais là, nous sommes clairement dans le domaine du service public. Et, je le répète, les conducteurs ont une responsabilité vis-à-vis des gens qu'ils transportent. Prenez le futur M2. Il sera truffé de vidéos et de caméras de surveillance. Ce qui est normal. Mais là, la direction n'évoque pas de problèmes éthiques! [...]

E. J.

## L'économie suisse entre l'Axe et les Alliés

Il est beaucoup question de neutralité; mais distinguons! insiste notre auteur. Il y a d'une part le droit de la neutralité, minutieusement formulé dans des conventions strictes auxquelles la Suisse s'est correctement conformée (si elle ne l'avait pas fait, les réactions étrangères auraient été rapides, et au besoin brutales). Mais il y a d'autre part la politique de la neutralité, qui peut être souple et prêter à discussion. Il n'y a là rien de condamnable à condition de maintenir, par la négociation et dans le respect de notre indépendance, l'équilibre de nos relations extérieures. C'est bien ce qui s'est passé, non sans peine parfois.

Ce qui fausse aujourd'hui le débat, c'est que la mission de la commission Bergier était limitée à nos relations avec l'Axe, alors que nous en avions autant avec les Alliés. C'est un des mérites des études de Philippe Marguerat que d'avoir dénoncé cette inégalité dans la recherche historique sur les «années sombres». Toute autre politique pouvait nous être fatale: or nous avons échappé au pire sans perdre notre honneur, n'en déplaise à quelques spécialistes de la culpabilisation a posteriori.

Le petit volume dû à la plume de Philippe Marguerat est un précieux résumé d'informations puisées aux meilleures sources et d'explications sans parti pris. Il a sa place dans les bibliothèques que nous laissons à nos enfants. PHILIBERT MURET

<sup>1</sup> Philippe Marguerat, *L'économie suisse entre l'Axe et les Alliés 1939-1945*, Editions Alphil, case postale 5, 2002 Neuchâtel 2.

## Un droit de référendum légitime pour les communes

Le 14 décembre dernier, le Conseil d'Etat a donné son préavis concernant l'initiative «La Parole aux Communes!». Le moins qu'on puisse dire, c'est que la recommandation de rejet de l'initiative par le gouvernement et le communiqué de presse qui l'accompagnait n'ont pas fait grand bruit en cette période électorale.

Les arguments du Conseil d'Etat ne manquent pourtant pas de piquant. Il affirme, premièrement, son attachement et son respect de l'article 139 de la Constitution qui accorde une large autonomie aux communes; mais tel n'est pas le sujet !!. Evidemment, l'octroi d'un droit de référendum aux communes n'a aucun lien avec l'autonomie communale, ni d'ailleurs avec le fait que, depuis quelques années, l'avoc des communes lors des procédures de consultation sur des lois les concernant n'est plus réellement pris en compte ! L'argument frise la mauvaise foi lorsque le Conseil d'Etat va jusqu'à affirmer que l'initiative reviendrait précisément à fausser dans une mesure inacceptable les rapports voulus entre collectivités publiques. Le Canton impose depuis quelques années d'importants reports de charges concernant la facture sociale ou les écoles aux communes (et donc en définitive à leurs contribuables, qui sont, faut-il le rappeler, aussi ceux de l'Etat de Vaud). Que dire alors, du point de vue de l'équilibre entre Etat et communes, de ces reports de charges menaçant l'existence financière de ces dernières, en dehors de tout contrôle populaire ?

Deuxièmement, le Conseil d'Etat rappelle que le référendum a été volontairement conçu comme un droit populaire, un instrument de contrôle démocratique, et réservé à une fraction du peuple souverain. Un élargissement de ce droit pourrait être envisagé, mais il faudrait que les nouveaux bénéficiaires de ce pouvoir puissent justifier d'une légitimité forte, qui pourrait y prétendre ? Ainsi, le Conseil d'Etat semble indiquer qu'il ne considère pas le cas des municipalités. Cet argument est inquiétant. Si les municipalités, éluées au suffrage universel et composées de citoyens se dévouant (le plus souvent bénévolement) au service de leurs combourgeois, ne bénéficient pas d'une légitimité forte, qui pourrait y prétendre ? Ainsi, le Conseil d'Etat semble indiquer qu'il ne considère pas les municipalités (auxquelles notre

Constitution fraîchement adoptée donne la compétence de représenter les communes) comme des partenaires crédibles ! Si l'Etat cantonal devait réellement considérer qu'il est, à l'exclusion des communes, la seule collectivité publique à bénéficier d'une *légitimité forte* pour représenter ses habitants, on comprendrait mieux certaines décisions récentes qui semblent vouloir réduire les communes à de simples percepteurs fiscaux décentralisés.

Pourtant, les municipalités bénéficient d'une grande légitimité et de la confiance de leurs administrés. Ce sont les élus locaux qui connaissent et tentent de répondre aux problèmes pratiques des citoyens, souvent déboussolez face à une administration cantonale impersonnelle.

Rappelons le succès énorme du référendum lancé par les associations de communes (UCV et AdCV) contre le report de charge des 58 puis 17 millions. L'Etat préféra alors ne pas demander au peuple d'arbitrer ce différend entre lui et les communes. Cette expérience laisse supposer que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil n'ont peut-être pas l'exclusivité de la représentation de la population vaudoise.

Certains déduisent même de ce succès que les communes n'ont pas besoin d'un instrument propre, puisqu'elles sont capables de faire aboutir un référendum populaire. Ce n'est cependant pas le cas. D'une part, il est utile pour l'équilibre des institutions que les communes puissent être représentées comme telles face à l'Etat. D'autre part, les 17 millions touchaient le porte-monnaie des contribuables. C'était un thème immédiatement accessible à tout un chacun, et donc assez facilement exploitable dans une récolte de signatures. Il existe des thèmes plus institutionnels et moins passionnels qui ne sont pas les moins importants pour l'autonomie des communes (les questions de compétence, notamment). Les municipalités sont aptes à voir rapidement les conséquences à long terme ou les risques encourus, mais risquent fort de ne pas réussir à convaincre 12'000 électeurs en seulement quarante jours.

A entendre certains officiels, on peut craindre que les pressions à la fusion des communes ne se transforment

bientôt en contrainte légale. Dans ce domaine, il serait primordial que les communes puissent comme telles affirmer leur volonté de subsister et de continuer à fonctionner à la satisfaction de leurs administrés, n'engageant des processus de fusion que là où cela répondrait un réel besoin. Il ne sert à rien de célébrer des mariages forcés.

Dans son troisième argument, le Conseil d'Etat estime que l'initiative «La Parole aux Communes!» heurte le sens de l'équité, puisqu'il ne faudrait réunir que 38 communes (soit 10 %) pour faire aboutir un référendum alors qu'il faut 12'000 citoyens (soit 2,6 %) pour un référendum populaire. Le Conseil d'Etat feint même de croire que le référendum des communes pourrait être préféré à son grand frère ou sept membres d'une municipalité, réunis en conseil pour défendre les intérêts des habitants de leur commune (envers lesquels ils doivent rendre compte de leur gestion) ne sont que des contestataires incendiaires désireux d'anéantir notre système démocratique. De toute façon, l'argument ne tient pas : à supposer que quelques municipaux d'un certain parti désirent lancer un référendum par le biais des communes plutôt que par une récolte de signatures, il leur faudra encore chacun convaincre les quatre ou six membres d'autres partis siégeant dans leurs municipalités respectives afin d'obtenir le soutien nécessaire. Dans notre système de concordance, la com-

munauté n'est pas un danger pour l'Etat, elles le secondent et le renforcent. Le référendum des communes est un instrument simple et efficace pour rééquilibrer les rapports entre collectivités publiques en redonnant la parole aux communes !

OLIVIER KLUNGE

## Le Coin du Ronchon

### L'exaspérante odeur du changement

Le préavis du Conseil d'Etat nous donne ainsi l'impression d'un gouvernement qui a peur pour ses prérogatives, qui craint un peuple qui ne partagerait pas sa vision technocratique et centralisatrice du bien commun. Pourtant, un Etat boulimique n'est pas un Etat en bonne santé. Les communes ne sont pas un danger pour l'Etat, elles le secondent et le renforcent. Le référendum des communes est un instrument simple et efficace pour rééquilibrer les rapports entre collectivités publiques en redonnant la parole aux communes !

Enfin, la quatrième cartouche du Conseil d'Etat vise le manque de représentativité des communes, qui pourraient, par le biais du référendum, défendre des intérêts régionaux devant le peuple. Rappelons à notre administration cantonale centralisée que les intérêts régionaux ne sont pas par définition illégitimes et qu'un canton sain ne peut l'être que si toutes ses régions le sont aussi. L'équilibre du Canton nécessite parfois que ce dernier défende des projets régionaux (zone de développement économique d'Yverdon, M2 Jausan-nois). De plus, personne ne s'insurge contre le fait que la Ville de Lausanne puisse, en réunissant un dixième seulement de sa population, faire aboutir un référendum populaire ; il est donc équitable qu'au moins un dixième des communes vaudoises puissent également demander au peuple de se prononcer sur le bien-fondé des lois touchant à l'autonomie et aux intérêts communaux.

Le préavis du Conseil d'Etat nous donne ainsi l'impression d'un gouvernement qui a peur pour ses prérogatives, qui craint un peuple qui ne partagerait pas sa vision technocratique et centralisatrice du bien commun. Pourtant, un Etat boulimique n'est pas un Etat en bonne santé. Les communes ne sont pas un danger pour l'Etat, elles le secondent et le renforcent. Le référendum des communes est un instrument simple et efficace pour rééquilibrer les rapports entre collectivités publiques en redonnant la parole aux communes !

LE RONCHON

### Vivent les petits pays !

Dans un article paru dans *Le Temps* du 13 décembre dernier, M. Emmanuel Caressus nous apprend que des chercheurs de l'EPFZ ont démontré que le bien-être diminue si la part de l'Etat augmente. Ces chercheurs affirment que l'homme se méfie de l'Etat car le soutien financier de celui-ci et sa volonté de résoudre les problèmes s'attaquent à nos besoins profonds, à notre volonté d'entreprendre et de choisir.

Dans ce même article, M. Garessus expose la doctrine socio-économique d'un certain Johan Norberg. Selon ce théoricien, le cadre idéal pour être heureux consiste à avoir beaucoup d'amis, un travail, être riche, en bonne santé, éviter le communisme (sic !), vivre dans un petit pays, avec une forte autonomie pour les citoyens via la démocratie directe.

Ma parole ! Ce Norberg est certainement lecteur de *La Nation*.

**Ephéméride**

**Parler**

*Il y a des gens qui parlent, qui parlent... jusqu'à ce qu'ils aient enfin trouvé quelque chose à dire.*

Sacha Guitry

**Rire**

*Il faut rire avant d'être heureux, de peur de mourir sans avoir ri.*

Jean de la Bruyère

**Démocratie**

*L'amour de la démocratie est celui de l'égalité.*

Montesquieu

**Civilisation**

*La civilisation est la multiplication à l'infini de choses indispensables dont on pourrait se passer.*

Mark Twain

**Histoire**

*Parmi d'autres exercices de l'esprit, le plus utile est l'histoire.*

J. L. F.

**Saluste**